# CCAS de VITTEL

# CONDITIONS PARTICULIÈRES

**Frais Santé à l'échelle du territoire**

**De Vittel**



©RISK Partenaires

# Conditions Particulières

## → CANDIDATS CONCERNES :

- Les Mutuelles.
- Les Institutions de prévoyance.
- Les Compagnies d'assurance.
- Des intermédiaires (courtier,...) pourront également répondre à la consultation (ils devront présenter un mandat d'une compagnie, d'une mutuelle ou d'une institution de Prévoyance pour la présente consultation

## → ADHERENTS DU CONTRAT :

- Chaque adhérent souscrira un contrat individuel auprès du candidat retenu.
- La souscription n'a pas de caractère obligatoire.

## → DISPOSITIONS TARIFAIRES

- La garantie est accordée moyennant le paiement d'une cotisation mensuelle par l'adhérent.
- La cotisation prend la forme :
  - d'un montant TTC en euros.

## → ADHESION

- Prise d'effet des garanties à la date de souscription du contrat par l'adhérent avec prorata temporis de cotisation
- Absence de délai de carence pour tout adhérent
- Absence de condition d'âge ou de limite d'âge
- Absence de questionnaire de santé
- Absence de frais d'entrée ou de frais de gestion en sus de la cotisation

## → POPULATION VISEE

- Peuvent être assurés au titre de l'adhésion :
  - les habitants du territoire de Vittel
  - Les agents de la Commune et du CCAS de Vittel ainsi que leurs familles



©RISK Partenaires

# ÉLÉMENTS TECHNIQUES

→ Annexes :

- Tableau de garanties
- Tableau de tarification
- Portrait socio-démographique

**Information complémentaires au portrait socio démographique**

Population au 1er janvier 2020 : 5071

2131 actifs en 2020 (75% de la population des 15-64 ans), 13.1% de taux de chomage (source Pôle emploi 2020)



©RISK Partenaires